

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D\_06\_10\_2025\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

**Délibération n°06-10-2025-008**

1.7 Actes spéciaux et divers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 0 -

**Pouvoirs** : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**Etaient excusés** : 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle LEGESNE.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### CENTRE AQUATIQUE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR FIXER LES CONDITIONS D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE PAR LES COLLEGIENS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que suite à l'ouverture du centre aquatique intercommunal, il est proposé de poursuivre les missions d'apprentissage de la natation en milieu scolaire, et en particulier assurer la mise à disposition de l'équipement au profit des collèges situés sur le territoire intercommunal, à savoir :

- Collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard
- Collège Notre Dame à La Ferté-Bernard.

**PREND ACTE** que :

- le Conseil Départemental de la Sarthe a fixé, par délibérations du 6 mars 1995 et du 17 mars 2023, les modalités d'utilisation des piscines par les collégiens ;
- Le Département a notamment décider de soutenir financièrement la pratique des activités sportives et plus particulièrement l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges ;
- Le Conseil Départemental propose de verser une subvention forfaitaire annuelle, sur la base des tarifs votés chaque année par l'assemblée délibérante départementale. Pour l'année scolaire 2024 - 2025, les montants de subvention annuelle sont les suivants :
  - o Forfait de 8 421 €/ année scolaire pour les piscines couvertes,
  - o Forfait de 4 212 €/ année scolaire pour les piscines découvertes.

**EST INFORMÉ** que les conditions d'utilisation des piscines par les collégiens sont fixées dans le projet de convention.

**VALIDE** le projet de convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe telle que présenté.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU